



Votre accès à
www.cgapicpus.com
Identifiant : 7408
Mot de passe : 9577

CABINET ACCONSEILS
9 RUE GUSTAVE COURBET
75116 PARIS

Paris, le 3 mars 2020

CAMPAGNE FISCALE 2020

Cher Correspondant,

Pour vous assurer un traitement rapide de vos dossiers, nous vous remercions de respecter les modalités pratiques suivantes :

Calendrier EDI campagne 2020

- **Le 25/03/2020 à minuit** : fin de campagne 2019
- **Le 01 avril 2020** (ouverture de la campagne 2020) : les flux exercice 2019 doivent être envoyés obligatoirement avec le millésime 2020. Attention cette année, la DGFiP n'acceptera pas le millésime N-1 en raison des modifications importantes sur les liasses 2020
- **Le 20 mai 2020** : date limite de dépôt des déclarations de résultats en EDI-TDFC.

Documents à nous transmettre pour la délivrance de l'attestation

Pour vos clients BIC

- Déclarations de résultats 2031 ou 2065 avec les annexes
- Tableaux OGID00 et OGBIC 00-01-02-03-04-05
- Balance détaillée
- Déclarations de TVA CA3 ou CA12
- Déclaration 1330 CVAE si le CA HT est > à 152 500 € (hors dispense)
- Déclaration 1329 DEF si le CA HT est > à 500 000 €

Pour vos clients BNC

- Déclarations de résultats 2035 avec les annexes
- Tableaux OGID00 et OGBNC 00-01-02-03-04-08
- Balance détaillée
- Déclarations de TVA CA3 ou CA12
- Déclaration 1330 CVAE si le CAHT est > à 152 500 € (hors dispense)
- Déclaration 1329 DEF si le CA HT est > à 500 000 €
- SNIR pour les médicaux ou paramédicaux

- Pour éviter des demandes de précisions lors des ECCV, adressez-nous l'OG BIC03 ou votre tableau de contrôle de TVA.
- Vous devez indiquer dans les OG libres (BIC04 ou BNC08) si votre client a eu un contrôle fiscal durant l'exercice.

Adhérents soumis à l'EPS : transmission du FEC ou du grand livre

Merci de nous adresser le FEC ou le grand-livre de vos clients sélectionnés pour un EPS en 2020 avec l'envoi de leur déclaration de résultat.

A savoir : Le nom du fichier FEC est constitué des 9 chiffres du SIREN, suivi de FEC, suivi de la date d'arrêté de l'exercice sous la forme année/mois/jour, suivi de l'extension.txt (123456789FEC20191231.txt).

Il est important de ne pas le renommer pour nous permettre d'identifier l'adhérent concerné.

Transmission des dossiers en EDI-TDFC et/ou EDI-TVA

Pour un bon acheminement des flux, assurez-vous d'avoir bien sélectionné **l'envoi simultané à la DGFIP et à l'OGA** et indiqué les paramètres suivants dans vos logiciels :

Pour vos clients BIC : CGA Picpus

Siret : 312 285 679 000 30
N° agrément : 104755

Pour vos clients BNC : AGA Picpus

Siret : 318 288 867 000 35
N° agrément : 202755

Transmission des dossiers par courrier

Vos dossiers complets (par fichier PDF ou papier) doivent nous parvenir avant le **18 mai 2020** :

- soit par courrier aux adresses habituelles,
- soit par courriel au format PDF aux adresses suivantes : nation@cgapicpus.com ou nanterre@cgapicpus.com.

Les bordereaux de renseignements complémentaires (tableaux OG) sont à télécharger sur notre site www.cgapicpus.com.

Picpus ne pourra assurer la télétransmission EDI-TDFC des déclarations de résultats que si nous avons reçu **un mandat de vos clients**.

Vous devez également nous adresser le formulaire **DECLOYER 2020**.

Toujours attentifs à vous apporter le meilleur service, nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Bien sincèrement,

TVA : Télédéclaration sur
www.impots.gouv.fr

Le portail www.impots.gouv.fr ne permet pas l'envoi des déclarations vers les OGA (flux EFI). Vous devez donc nous adresser le cas échéant une copie des déclarations de TVA.

Christine DOUARIN
Responsable du Partenariat
Experts-Comptables